P.V. DEPOT N°A 1003 DU 15 AVR. 2009

« ETABLISSEMENTS CHARLES DEMERY »
Société Anonyme
Au capital de 774.000 Euros
Siège social : TARASCON (13)
39, Rue Proudhon
R.C.S. TARASCON 735. 680. 290.
N° DE GESTION : 56. B. 29.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE NEUF,

ET LE TRENTE ET UN MARS,

Séance ouverte à 10 heures et levée à 10 heures 35

L'Assemblée Générale de la Société « ETABLISSEMENTS CHARLES DEMERY », Société Anonyme au capital de 774.000 euros, divisé en 51.600 actions de 15 euros chacune,

S'est réunie au siège social, aux jour et heure sus-indiqués, sur convocation faite par le Conseil d'Administration du 13 mars 2009 et en suivi de la réalisation de la cession de la totalité des actions agréée lors dudit Conseil.

L'Assemblée élit Monsieur Stéphane RICHARD en qualité de Président et Monsieur Daniel RICHARD en qualité de Secrétaire.

L'Assemblée réunissant plus que le quorum requis par la loi, peut valablement délibérer.

Il est déposé sur le bureau et mis à la disposition des Membres de l'Assemblée les documents légaux.

Il est ensuite rappelé que l'Assemblée Générale a été convoquée afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission des Administrateurs, du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général,

- Nomination de nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires,

- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis il est fait donner lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Enfin, la discussion est déclarée ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Madame Colette NICOLLIN et de Messieurs Louis, Olivier et Laurent NICOLLIN de se démettre de leurs fonctions d'Administrateurs de la Société, à compter du 31 mars 2009.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, en qualité d'Administrateurs de la Société, en remplacement des quatre Administrateurs démissionnaires et pour la durée restant à courir du mandat de ces derniers, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dans l'année 2014 :

- Monsieur Stéphane RICHARD, demeurant à MONTELIER (26), 94 Rue des Merisiers, lequel, présent à la réunion, déclare accepter le mandat qui vient de lui être conféré et n'exercer aucune fonction ni être frappé d'aucune mesure de nature à lui interdire l'exercice dudit mandat.

- La Société « DANIEL RICHARD SARL », Société à Responsabilité Limitée, au capital de 21.945.000 euros, dont le siège social est à GENERAC (30), Route de Saint Gilles, Mas de Reculan, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIMES, sous le numéro 492. 267. 885.

Monsieur Daniel RICHARD, Gérant de la Société nommée Administrateur, présent à la réunion, déclare ès-qualités, accepter le mandat dont s'agit et déclare également qu'il assumera les fonctions de Représentant permanent de ladite Société au sein du Conseil d'Administration.

- Monsieur Philippe RISPAL, demeurant à VALENCE (26), 26 Rue de l'Ancien Vélodrome, lequel a d'ores et déjà fait connaître son acceptation pour ce mandat d'Administrateur et a déclaré n'exercer aucune fonction ni être frappé d'aucune mesure de nature à lui interdire l'exercice dudit mandat.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Membres du bureau.

M. Stéphane RICHARD

M. Daniel RICHARD

pour copie conforme

P.V. DEPOT N°A 1003 DU 15 AVR. 2009

« ETABLISSEMENTS CHARLES DEMERY »
Société Anonyme
Au capital de 774.000 Euros
Siège social : TARASCON (13)
39, Rue Proudhon
R.C.S. TARASCON 735. 680. 290.
N° DE GESTION : 56. B. 29.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 2009

Séance ouverte à 10 heures 40 et levée à 10 heures 55

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Stéphane RICHARD — ADMINISTRATEUR
- La Société « DANIEL RICHARD SARL » — ADMINISTRATEUR
 représentée par Monsieur Daniel RICHARD

Seuls Administrateurs composant ledit Conseil, avec Monsieur Philippe RISPAL, absent.

NOMINATION DU PRESIDENT

Monsieur Stéphane RICHARD est nommé, à l'unanimité, Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. En conséquence, Monsieur Stéphane RICHARD, Président, assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société, pour une durée égale à celle de ses fonctions de Président.

Monsieur Stéphane RICHARD déclare accepter ces fonctions et les pouvoirs y attachés, tels qu'ils sont définis par l'article 24 « DIRECTION GENERALE » des statuts.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

M. Stéphane RICHARD

pour copie conforme

M. Daniel RICHARD
ès-qualités